

Les nuisances de l'été

La piste principale est en travaux. Les avions suivent des trajectoires inhabituelles

«Chacun son tour !» diront ceux qui du 1^{er} janvier au 31 décembre subissent les nuisances de l'aéroport de Mérignac. Durant huit semaines, ces derniers vont échapper au bruit. En revanche, des habitants qui ne voient jamais passer d'avions ou très peu vont en voir défiler chaque jour. Et ce, jusqu'à fin août.

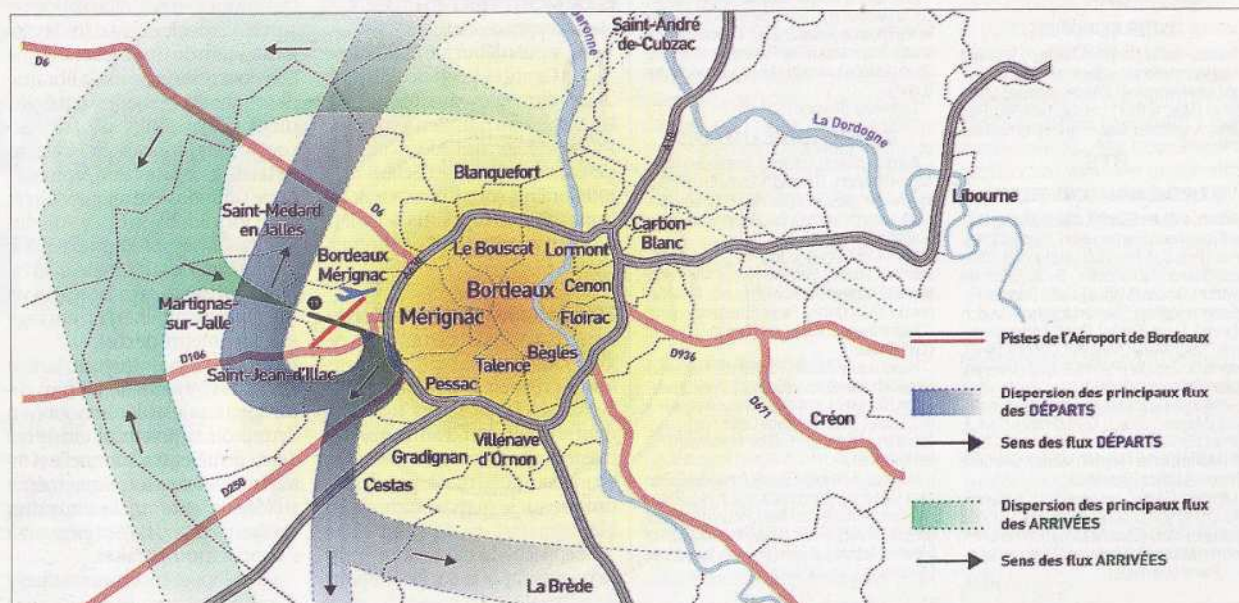
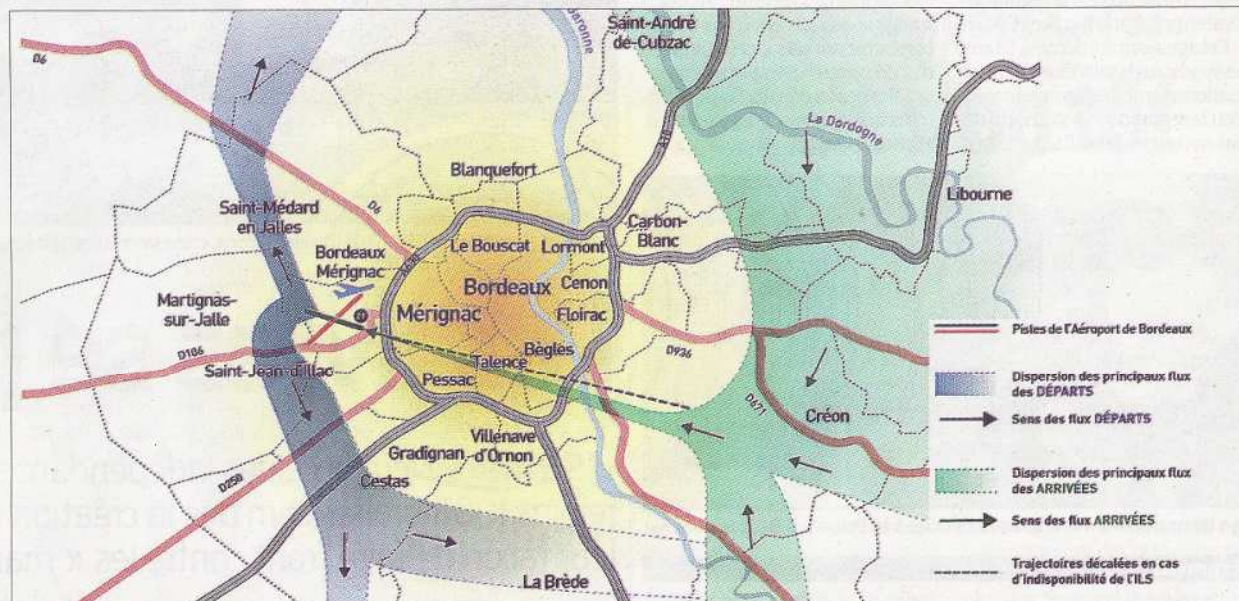
Les conséquences de la rénovation de la piste principale 11-29 (nord-sud). Longue de 3 600 mètres et large de 60 mètres, cette dernière va être rabotée, subir un traitement anti-fissure, être totalement rééquipée (110 kilomètres de câbles, 800 nouveaux feux de balisage) et recouverte d'un nouveau tapis bitumeux.

Durant le chantier, aucun avion ne pourra l'utiliser. Tous les appareils, sans exception, devront atterrir ou décoller sur la piste secondaire (est-ouest). Ce qui les obligera à emprunter des trajectoires inhabituelles.

Suivant le sens et la force des vents, les avions atterriront dans le sens ouest-est ou le sens est-ouest. Lorsqu'ils arriveront par l'est, ils survoleront Bègles, Talence, Pessac, Mérignac et décolleront en survolant Saint-Médard ou Saint-Jean d'Ilac (carte du haut). Lorsque les avions seront contraints d'arriver par l'ouest, ils entreront par Martignas et décolleront dans le même sens, sans survoler toutefois la zone fortement urbanisée (carte du bas).

Les pilotes des avions ont été invités à respecter scrupuleusement les couloirs et à tout faire pour limiter les nuisances.

J.-P. V.



En haut, lorsque les avions sont contraints d'atterrir par l'est, en bas quand ils arrivent par l'ouest. REPRODUCTION DOC AÉROPORT